

ÉCOLE DOCTORALE N° 540
Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales

ÉTABLISSEMENT
Paris Sciences et Lettres - PSL

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Nathalie Dessens, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès

Experts : Mme Stéphanie BERTRAND, Université de Lorraine
M. Eric GASPARI, Aix-Marseille Université
M. Jean-Noël ORY, Université de Lorraine
M. Vincent SIMOULIN, Université Toulouse - Jean Jaurès
Mme Nathalie THERET, Université de Rennes 1
Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière - Lyon 2

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉS EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN JANVIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Créée en 2010, l'école doctorale 540 (ED 540), intitulée *Transdisciplinaire Lettres-Sciences* pendant le contrat qui se termine, est portée par l'École Normale Supérieure (ENS). Elle demande son renouvellement avec modifications, la principale portant sur son intitulé dont il est proposé qu'il soit désormais *Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales*. Cette modification fait suite à l'abandon, en 2012, de l'obligation de transdisciplinarité Sciences/Lettres imposée aux thèses réalisées dans le cadre de l'ED.

L'ED 540 couvre désormais tous les domaines des Sciences Humaines et Sociales (SHS) représentés à l'École Normale Supérieure et regroupe 13 unités de recherche (12 unités mixtes de recherche-UMR et une équipe d'accueil-EA). Elle porte en son sein le programme doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) destiné aux doctorants qui effectuent leur thèse dans l'EA Sciences, Arts, Création, Recherche (EA 7410) à laquelle sont rattachés les enseignants-chercheurs des cinq écoles d'art de la Communauté d'Universités et Établissements (ComUE) Paris Sciences et Lettres : le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP), l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) et l'École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (La Fémis).

Le changement de périmètre a favorisé une croissance rapide de l'ED 540 qui est passée de 9 doctorants inscrits à la rentrée 2011 à 160 à la rentrée 2016. Le potentiel d'encadrement de l'école doctorale est de 150 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) dont 79 encadrent effectivement une ou plusieurs thèses.

L'ED 540 est l'une des 30 écoles doctorales du collège doctoral de Paris Sciences et Lettres (PSL).

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED 540 bénéficie d'un environnement scientifique solide. Depuis l'abandon de la clause obligatoire de transdisciplinarité Sciences/Lettres, laquelle mettait en péril la pérennité de l'école doctorale en restreignant le nombre de thèses qui pouvaient en relever, les directeurs de thèse appartenant aux unités de recherche portées par l'ENS qui encadrent des thèses en son sein inscrivent tous leurs doctorants dans cette ED, ce qui signifie qu'elle ne fonctionne plus sur le mode dérogatoire antérieur qui permettait aux directeurs de recherche d'encadrer certaines thèses dans l'ED 540 et d'autres dans d'autres écoles doctorales. Si elle a abandonné la clause de transdisciplinarité Sciences/Lettres, elle continue à considérer comme bienvenues les thèses situées au carrefour de plusieurs disciplines. Elle délivre des thèses dans 17 spécialités (dont les cinq spécialités artistiques du programme SACRe). Les effectifs principaux sont en philosophie (pour un tiers des doctorants) et dans les disciplines artistiques (environ un tiers des doctorants également). Elle entretient des partenariats privilégiés avec des établissements parisiens membres de PSL (École des Hautes Études en Sciences Sociales-EHESS, École Pratique des Hautes Études-EPHE, Collège de France) et avec des universités rattachées à d'autres regroupements (Université Paris Sorbonne, Université Paris Sorbonne-Nouvelle).

L'ED 540 est dotée d'une structure de gouvernance claire. Elle s'appuie, d'une part, sur un Conseil scientifique qui s'apparente au conseil d'école doctorale défini par les arrêtés de 2006 et 2016 sur le doctorat. Ce conseil, composé de 19 membres, a été renouvelé en octobre 2015 et s'est réuni 3 fois par an depuis cette date. Il n'a cependant pas encore été mis en totale conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 ; la direction de l'ED en est consciente et, en raison de la date récente de renouvellement du conseil au moment de la publication de l'arrêté, a choisi d'en reporter la mise en conformité au contrat quinquennal suivant. Un nouveau conseil a été constitué et est en cours de validation par les différentes instances de l'ENS. La période intense de structuration de l'ED et du Collège Doctoral de PSL a occasionné de nombreux échanges en complément des réunions du Conseil scientifique de l'ED dans lesquels les doctorants ont été fortement impliqués. Depuis avril 2016, un Conseil pédagogique a été adjoint à ce Conseil scientifique. Composé des membres habilités à diriger des recherches du Conseil scientifique, il organise le concours pour

l'attribution des contrats doctoraux et participe aux décisions sur les premières inscriptions et les financements de missions. L'ED s'est également dotée d'un règlement intérieur en septembre 2017.

La gestion administrative (inscriptions et soutenances) des doctorants de l'ENS est assurée par le bureau des thèses de l'établissement, ceux du programme SACRe étant pris en charge par le bureau des doctorants du Collège Doctoral. Jusqu'à la rentrée 2017, l'ED 540 ne disposait que d'un demi-poste de secrétariat pour les autres opérations courantes (gestion de la thèse, gestion des formations, communication, etc.). Les moyens à disposition ont augmenté récemment. Depuis la rentrée 2017, un second demi-poste de gestionnaire (catégorie C) a en effet été mis à la disposition de l'ED. La situation s'est donc améliorée mais nombre de tâches administratives reposent toujours sur la directrice. En outre, l'ED ne dispose pas encore de locaux spécifiques. La directrice n'a pas de bureau propre et les secrétaires sont hébergées par le Pôle Lettres. Il n'y avait pas non plus de salles réservées aux doctorants jusqu'à présent. Ceux-ci étaient hébergés dans leur unité de recherche, ce qui a induit des disparités que l'ED ne pouvait compenser. L'installation de locaux dédiés est en cours. Enfin, l'ED ne dispose d'un budget propre que depuis mai 2016 : 5 000 euros (moins 5 % de frais de gestion) ont été affectés par le Collège Doctoral de PSL en 2016 et en 2017, l'ENS contribuant pour sa part à hauteur de 5 000 euros en 2016 et de 10 000 euros en 2017. Cet apport est faible d'autant que l'ED n'est pas assurée de disposer d'autant en 2018. Si l'on considère l'augmentation des effectifs, le nombre de soutenances, dont la progression a déjà été importante ces dernières années (de 1 en 2012 à 29 en 2017), va augmenter de manière exponentielle. Or, jusque-là, les unités de recherche (UR) finançaient les jurys. L'augmentation importante du nombre de soutenances risque d'induire des difficultés de financement et des inégalités entre les doctorants. Le budget actuel de l'ED ne lui permettra pas de participer à ce financement. L'ED a, en outre, des projets qui ne pourront aboutir qu'avec un soutien financier plus conséquent (mise en place d'un prix de thèse, édition d'une plaquette de présentation, renforcement des formations transversales, etc.).

La communication a fait l'objet, ces deux dernières années, d'un effort particulier. Le site Internet de l'ED a été entièrement restructuré par sa directrice. Des listes de diffusion (des directeurs d'unités et des doctorants) ont été constituées et relaient toutes les informations relevant de la vie administrative et scientifique de l'ED 540. Les doctorants ont créé un compte Facebook et une *Foire aux Questions* disponible sur le site de l'ED. La communication a donc nettement progressé mais se heurte à la faiblesse des moyens humains à disposition de l'ED. C'est la directrice seule qui a restructuré le site et il n'est pas envisageable qu'elle puisse l'alimenter régulièrement. L'ED peine aussi à trouver un moyen de communiquer plus rapidement avec les primo-entrants, la liste de diffusion de ces derniers n'étant, pour l'instant, mise en service qu'une fois tous les doctorants inscrits. Les progrès réalisés dans le domaine sont impressionnants mais l'ED se heurte encore à des problèmes qui seront difficiles à surmonter sans un accroissement de ses moyens financiers et humains.

Le taux de financement s'élève à 75 % de financements dédiés qui proviennent de sources diverses (quatre Contrats Doctoraux de l'établissement, cinq du Collège Doctoral, des allocations spécifiques pour les doctorants normaliens, des contrats obtenus au sein de projets nationaux et internationaux, des Conventions industrielles de formation par la recherche-CIFRE et des financements doctoraux émanant de gouvernements étrangers), auxquels il faut ajouter les quelque 10 % de doctorants salariés. Ce taux de financement est excellent pour une ED de Sciences Humaines et Sociales. Compte tenu des grandes difficultés rencontrées par certains doctorants non financés (qui ont parfois fait l'objet d'un soutien d'urgence par l'établissement), l'ED souhaite, à terme, ne plus inscrire de thèses non financées. C'est déjà ce qui se pratique au sein du programme doctoral SACRe et cela permettra une harmonisation des pratiques au sein de l'ED. Celle-ci se propose également de vérifier que le montant des financements alloués aux doctorants étrangers est suffisant pour vivre en France.

Le choix des sujets de thèses est laissé à l'appréciation des doctorants et de leurs directeurs, sous le contrôle des UR, pratique courante dans de nombreux domaines des Sciences Humaines et Sociales. Les modalités de demandes d'inscription sont clairement établies et affichées. Le recrutement se fait en deux sessions, une première avant l'été pour le concours des contrats doctoraux (sur dossier puis audition), une seconde à la rentrée pour les autres demandes d'inscription. C'est le Conseil pédagogique qui se prononce (et après avis du comité pédagogique de SACRe pour les doctorants qui relèvent de ce programme). Le problème le plus important auquel est confrontée l'école doctorale concerne le financement des doctorants s'inscrivant en quatrième année, en raison du peu de postes d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER) disponibles pour les doctorants de l'ED 540. Ceux-ci ont par ailleurs difficilement accès à des missions d'enseignement, ce qui peut porter préjudice à leur intégration dans le monde académique à l'issue de leur soutenance, ainsi que le reconnaissent les doctorants eux-mêmes.

L'accueil des doctorants se fait en partie lors d'une réception conviviale informelle que l'ED envisage de transformer, à l'avenir, en une réunion de rentrée visant à informer les doctorants du fonctionnement de l'ED. L'essentiel de l'accueil des doctorants est réalisé, pour l'instant, au sein des UR mais l'existence de locaux dédiés devrait permettre, dans l'avenir, de renforcer les liens entre les doctorants et leur école doctorale.

La politique internationale de l'école doctorale est également un point sur lequel des efforts importants ont été faits. Parmi les doctorants de l'ED, près de 50 % sont étrangers, 23 % réalisent leur thèse en cotutelle et 16 % bénéficient d'un financement étranger. L'ED bénéficie des nombreux accords signés par l'ENS avec des universités étrangères et s'appuie sur divers Groupements d'Intérêt Public et d'Intérêt Scientifique dont l'ENS est membre. Cependant, l'accueil des doctorants étrangers nécessite un appui renforcé, le personnel du service destiné à leur apporter une aide logistique et administrative étant insuffisant au regard de leur nombre, important et croissant. Un renforcement de ce service permettrait aux doctorants étrangers de s'intégrer plus rapidement dans le système doctoral français. L'ED favorise aussi la mobilité sortante de ses doctorants en consacrant la moitié de son budget à des bourses de mobilité nationale et internationale. L'octroi de ces financements se fait sur appel d'offre (deux fois par an) et les modalités d'attribution sont claires et précises.

• Encadrement et formation des doctorants

Le nombre de doctorants est actuellement de 160, après une période de croissance régulière et soutenue consécutive au changement de politique scientifique et au recentrement de l'ED sur le périmètre des SHS. Le nombre de titulaires de l'HDR encadrant des doctorants est de 79, ce qui donne un taux d'encadrement moyen de 2 doctorants par directeur. La politique d'encadrement est claire et bien argumentée. Le maximum autorisé est, en théorie, de 10 doctorants par directeur mais on constate quelques dépassements avec un taux maximal relevé de 16 doctorants. L'ED tient compte des spécificités disciplinaires (entre autres, celles des membres du programme SACRe) et encourage les codirections. Elle est consciente de la nécessité de maintenir sa vigilance pour éviter des situations d'encadrement moins favorables pour les doctorants. Le nombre de titulaires de l'HDR appartenant aux UR rattachées à l'ED étant de presque 150, elle devrait pouvoir maintenir son effort de régulation, même si la diversité des domaines de spécialité ne permet pas une stricte égalité entre les spécialités.

L'ED s'est doté de dispositifs de suivi et d'encadrement des doctorants conformes aux préconisations de l'arrêté du 25 mai 2016 sur les études doctorales. Elle a adopté la Charte des thèses du Collège Doctoral de PSL, à laquelle a été adjointe une Convention Individuelle de Formation. La gestion du suivi est assurée par l'outil commun ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé). Ce logiciel permettant la constitution d'un portfolio du doctorant, l'ED projette de l'utiliser pour rendre le dispositif systématique. Des comités de suivi individuel ont été mis en place, en conformité avec les préconisations de l'arrêté du 25 mai 2016. Leur composition et leur fonctionnement sont parfaitement détaillés et clairs, et le dispositif ne suscite aucune critique de la part des doctorants.

Le parcours de formation a également fait l'objet d'efforts particuliers. Il est clairement structuré et argumenté. Les formations disciplinaires dépendent des UR, les formations transversales sont assurées par l'ED (atelier documentaire, formations à l'anglais et au Français Langue Étrangère, journée doctorale annuelle), tandis que les formations professionnalisantes sont assurées par le Collège Doctoral de PSL. Le doctorant doit suivre deux formations annuelles dans chacune de ces catégories, en faisant en sorte que les deux formations soient de types différents. L'école doctorale prend en compte les cas particuliers, accordant des dispenses à certains. Elle veille aussi à favoriser l'interdisciplinarité : chaque UR est tenue de proposer une de ses formations aux doctorants des autres unités.

L'offre de formation est adaptée à cette politique, même si l'ED regrette de ne pouvoir faire plus en raison de son budget limité. Elle offre aux doctorants des financements (sur appel d'offres) pour l'organisation d'événements scientifiques. Comme pour les bourses de mobilité, elle a mis en place des critères clairs. La tradition d'organisation de « séminaires d'élèves », forte à l'ENS, existe aussi au sein de l'ED. Enfin, celle-ci a mis en place des *Doctoriales*, sans objet thématique défini dans un premier temps, qu'elle souhaite faire évoluer dans l'avenir. Gérée par la direction dans ses premières versions, cette journée annuelle est désormais prise en charge par les représentants des doctorants, avec l'aide de la directrice.

La durée des thèses est maîtrisée, même s'il est encore difficile de fournir des analyses précises dans la mesure où les chiffres ne portent, pour l'instant, que sur 25 thèses soutenues. Elle s'étend, en moyenne, entre 36 et 48 mois selon les disciplines, ce qui correspond à une durée courte pour des thèses en SHS. L'ED offre une certaine souplesse, dans la limite de six inscriptions, en fonction des disciplines et des cas particuliers. Les abandons sont très peu nombreux (six en tout pendant le quinquennat).

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

L'ED est consciente de ce que le suivi du parcours professionnel des docteurs est un domaine sur lequel elle devra faire porter des efforts particuliers dans l'avenir. Sa création récente, toutefois, n'a pas permis de mettre en place un suivi structuré. Elle ne compte que 25 thèses soutenues (dont 10 au sein du programme SACRe). Elle a lancé une enquête mais seuls cinq docteurs sur 25 ont répondu. Les résultats sont donc

inexploitables. La mise en place, au sein du Collège Doctoral de PSL, d'un dispositif commun doit permettre d'assurer, dans l'avenir, des enquêtes de suivi plus systématiques et plus fiables.

La politique de valorisation du doctorat est encore très modeste. Elle comprend la participation de quelques doctorants au concours *Ma thèse en 180 secondes*. Les contacts pris par la direction de l'ED avec le site Non-fiction pour permettre aux doctorants de participer à la rédaction de compte rendus d'ouvrages et de faire connaître leurs travaux par des présentations de leurs thèses n'ont, pour l'instant, pas été suivis d'effets, dans la mesure où la direction a décidé de placer ces démarches sous la responsabilité des doctorants eux-mêmes. Lors de la journée de rentrée, des docteurs normaliens ont été invités à venir présenter leur insertion professionnelle dans les secteurs non-académiques, ce que les doctorants ont grandement apprécié. Ils signalent toutefois leur souhait qu'une attention plus grande soit portée à les aider à préparer, durant la thèse, leur insertion dans le secteur académique.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

L'autoévaluation a été effectuée par la direction de l'ED. Elle est lucide, honnête et témoigne d'une forte capacité d'analyse. De nombreux dispositifs sont envisagés pour améliorer les points identifiés comme faibles. Il est à noter une bonne prise en compte des préconisations de la précédente évaluation.

Le projet prévoit un renforcement de la participation des différentes UR à la gouvernance à l'occasion du remaniement du conseil pour sa mise en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016. Est aussi envisagée une meilleure répartition des tâches au sein du Conseil pédagogique.

La politique que l'ED vise à réduire encore le nombre de doctorants non financés en faisant porter l'effort sur l'obtention de davantage de financements dédiés (par l'augmentation des conventions CIFRE, par exemple), et à tirer bénéfice de la création de l'École Universitaire de Recherche *Interdisciplinary Humanities and cultural transfers* (Tr-litterae) en développant des bourses de rédaction de thèse afin d'aider les doctorants lorsqu'ils sont arrivés au terme de leur contrat doctoral.

L'ED prévoit aussi de développer l'évaluation des formations et du plan de formation afin de les faire évoluer en fonction des besoins des doctorants. Elle a également des projets visant à améliorer sa politique d'internationalisation (par l'établissement d'un modèle de convention de cotutelle, par exemple) et à structurer davantage l'accueil des doctorants étrangers (par la mise en place, par exemple, de binômes dans lesquels un doctorant français servirait de facilitateur logistique et de médiateur « culturel » à un doctorant étranger).

Elle envisage également de mettre en place un suivi plus efficace des docteurs par l'utilisation de l'application ministérielle IPDoc, le développement d'une pédagogie spécifique visant à attirer l'attention des doctorants sur l'importance de ces enquêtes et le renforcement du sentiment d'appartenance à l'ED. Parmi ses projets, figure aussi celui de mettre en place des actions permettant de faciliter l'insertion des docteurs tant dans le monde académique que dans les secteurs non-académiques (en s'appuyant sur les docteurs de l'ED et sur leur expérience et en favorisant leur accès à des contrats post-doctoraux à l'étranger, notamment par le renforcement des réseaux de normaliens en poste à l'étranger).

La phase de structuration de l'ED étant maintenant arrivée à son terme, la direction souhaite mettre en place des dispositifs renforçant le sentiment d'appartenance des doctorants, par exemple en donnant l'impulsion nécessaire à la constitution d'une association de doctorants et docteurs.

APPRÉCIATION GLOBALE

• Points forts

- Repositionnement scientifique pertinent qui justifie le changement d'intitulé.
- Implication, efficacité, disponibilité, dynamisme de la direction et de l'équipe administrative.
- Structuration et évolution rapide de l'école doctorale durant le quinquennat, en particulier pendant les deux dernières années.
- Taux de financement élevé pour une école doctorale de Sciences Humaines et Sociales.
- Adossement scientifique de qualité.
- Offre de formation structurée et pertinente.
- Pratique réelle de l'interdisciplinarité.
- Bonne intégration du programme SACRe.
- Forte ouverture internationale.
- Capacité d'analyse permettant un bon pilotage stratégique.

- **Points faibles**

- Insuffisance des moyens humains et financiers affectés à l'école doctorale.
- Difficulté d'accès aux missions d'enseignement pour les doctorants de l'école doctorale.
- Manque de structuration et de systématisation du suivi des docteurs et de la préparation à l'insertion professionnelle.
- Fluidité insuffisante de la communication auprès des primo-entrants.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

L'école doctorale devrait poursuivre ses efforts de mise en place d'un suivi d'insertion, ce qui permettrait aux doctorants d'envisager plus sereinement leur poursuite de carrière.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement devrait fournir un soutien financier renforcé afin de pérenniser l'école doctorale, et adapter les moyens mis à disposition à la taille actuelle de celle-ci par une meilleure prise en compte des besoins réels des doctorants, des unités de recherche et de l'école doctorale (soutien financier à l'impression des thèses, à l'organisation des jurys de soutenances de thèses notamment). Il devrait également reconnaître l'investissement de l'équipe de direction par le moyen de décharges et/ou de primes.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Alain FUCHS
Président

+33 1 75 00 02 84
alain.fuchs@psl.eu

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur
Département d'évaluation des formations
HCERES
2, rue Albert Einstein
75013 PARIS

Paris, le 27 avril 2018

Objet : Réponse au rapport du comité de visite du HCERES – ED 540

Réf : D2019-EV-0755700N-DEF-190015965-023106-RT – ED 540
ED Lettres, Arts, Sciences Humaines et Sociales

Monsieur le Directeur,

Le conseil scientifique de l'ED 540 remercie les membres du comité de visite HCERES pour la précision de leur rapport écrit et pour la qualité des échanges oraux qui ont eu lieu.

Ce rapport n'appelle aucun commentaire additionnel de notre part.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma sincère considération.


Alain FUCHS